

Janvier 2002

N°3

Le Journal des Pères

Bulletin d'information des Mouvements de la Condition Paternelle de Suisse Romande
Associations de défense de la paternité et des droits des pères



Nouvelles du MCP-Neuchâtel	Pages 4 – 5
Nouvelles du MVCP-Valais	Pages 6 – 9
Nouvelles du MCP-Genève	Pages 10 –12
Nouvelles de l'AJCP-Jura	Page 13
Conférence de Bassecourt	Pages 14 –17
Le syndrome d'aliénation parentale	Pages 16 –17
Le coin des enfants	Pages 18 –19
La parité familiale	Pages 20 –21
Qu'est-ce qui aide un enfant à s'épanouir ?	Page 22
Changer de mère	Pages 24 –25
Papa, où étais-tu quand j'avais besoin de toi ?	Pages 26 –27
Famille de A à Z : E comme éducation	Pages 28 –29

Permanences et adresses des MCP romands

MCP GENÈVE

3, rue Michel-Chauvet
1208 GENEVE
Tél: (022) 346 74 00
Secrétaire permanent: Hans Lehmann
e-mail: mcp.Genève worldcom.ch.

Permanence
lundi - vendredi 9h - 18h
Accueil sur R -V

ASSOCIATION JURASSIENNE AJCP

Champ-Hulays 13
2854 BASSECOURT
Tel: (032) 426 79 25
Président: Raymond Girardin

MCP NEUCHÂTEL

Case Postale 261
2034 PESEUX
Tél: (032) 731 55 38
Président: J. Cognard

MVCP VALAIS

Case postale
1870 MONTHEY 2 Ville
Attention changement de numéro
Actuellement: 0878 802 903
Prochainement: 0848 49 50 51
Président: Laurent Mastromauro
e-mail : mvcp@bluewin.ch

Permanence téléphonique
mercredi 18h - 20h
dimanche 18h - 20h

MCP VAUD

Activités suspendues

FRI BOURG

Pas de MCP
Voir sous médiation familiale, M. Guy Zen Ruffinen, p.30

Editorial

Du président du Mouvement de la Condition Paternelle de Neuchâtel

Il y a plus de dix ans que je rédige le bulletin du *MCPN*, nous en sommes au n° 81 et en avons réduit le rythme de parution, finances et intérêt des lecteurs obligent. Il y a quelques années, l'*Association Jurassienne de la Condition Paternelle* nous a proposé de faire chaque trimestre une édition commune, ce qui fut fait.

J'ai tout de suite répondu positivement à la proposition de Philippe Etter de rédiger un bulletin (il dit journal) commun aux *MCP* romands. J'ai cependant dû attirer son attention sur les difficultés qui vont se présenter. Un journal commun suppose d'obtenir tous les articles à la date convenue, c'est une discipline difficile à tenir pour un mouvement de bénévoles, néanmoins le *MCPN* et l'*AJCP* l'ont fait. L'idée me paraît bonne, elle présente l'intérêt de sortir chacun des mouvements de son isolement et de conforter l'action des membres par une ampleur à l'échelle romande.

Le journal devrait être un lieu d'échanges, d'expériences et d'initiatives, de relations des cas nouveaux et d'informations. Pour l'instant, la parution est fixée à deux fois par an. Si le numéro de janvier est paru, c'est que les difficultés ont été levées. J'espère que chacun y trouvera son compte et s'attachera à améliorer le suivant.

Une pousse nouvelle sort de terre, peut-être fera-t-elle repousser le bois de la fédération romande et même la forêt de la fédération suisse des *MCP*.

J. Cognard

adam, père au foyer (de Brian Basset, paru dans *Humour Libre* aux éditions Dupuis)



Nouvelles du MCP-Neuchâtel

Pour ce premier numéro du " Journal des pères ", nous présentons un résumé de l'action de cette année. Un préambule à la déclaration du président en quelque sorte.

Le MCPN, comme beaucoup de MCP a du mal à survivre. Il ne repose que sur quelques personnalités qui constituent le comité et s'engagent dans la mesure du temps qui leur est disponible. Nous n'avons pas de permanence. Le nombre de contacts ne le justifie pas. D. Schenker accepte de recevoir les appels sur une ligne munie d'un répondeur et répond ou transmet l'appel à un autre membre du comité. Lorsque quelqu'un nous appelle, nous avons avec lui une discussion par téléphone puis, éventuellement un entretien, de préférence avec les deux conjoints.

Il est essentiel de ne jamais traiter avec le père seul ou de vérifier les informations qu'il donne.

Lors de l'une de mes premières interventions, j'avais rencontré un père qui m'expliquait toute les turpitudes de son épouse qui, selon lui, menaçait gravement l'équilibre de leurs enfants. Lorsque je téléphonais à son avocat, celui-ci me répondit : " Mr Cognard, connaissez-vous la situation ? Ce monsieur a une maîtresse qu'il veut installer à la maison à la place de son épouse !"

Selon la situation, nous négocions une convention ou envoyons les conjoints en médiation ou bien nous leur recommandons des avocats dont nous connaissons la pratique.

L'un des objectifs du MCPN est de négocier des conventions à moindre prix.

Pendant longtemps, nous avons cherché à présenter des conventions que nous avons rédigées (ce n'est pas aussi sorcier que le disent les avocats) directement aux juges.

Nous en avons discuté avec un juge qui nous répondit :

"Cette façon de faire va m'obliger, moi le juge, qui ait peu de temps, à vérifier que votre convention correspond à la loi, Je veux que la convention soit vérifiée par un homme de loi. "

Nous avons alors pris contact avec des avocats qui ouvraient leur cabinet

en leur proposant de cautionner nos conventions en appliquant le tarif légal. Nous continuons ces relations pour les couples qui exigent la présence d'un avocat. Ensuite nous nous sommes alliés à une conseillère juridique. Depuis lors, c'est elle qui fait l'intermédiaire entre nous et la justice. Pour des couples qui s'entendent, un divorce à Neuchâtel coûte Frs. 1000.- plus les frais de justice.

Entretiens du MCPN

Hormis les entretiens lors des réunions mensuelles, le MCPN a été contacté en moyenne deux fois par mois en 2001. C'est moins que l'année précédente. Depuis la promulgation de la nouvelle loi, il semble que les divorces conflictuels soient en diminution. D'ailleurs, j'observe que les couples qui nous contactent sont en majorité des couples binationaux (l'un des conjoints, le père ou la mère, est étranger) où la négociation est plus difficile.

Un autre objectif du MCPN est d'informer l'opinion publique

Nous avons mené quelques actions vers l'opinion publique avec succès.

Journal

Nous avons eu la chance d'être reconnus comme un mouvement de bénévoles et obtenu une interview dans " *L'Express* " qui nous a permis de nous présenter.

Stand en ville

En mars, un petit groupe, animé par notre responsable des affaires sociales (Mme D. Principi), a tenu un stand en ville, en période électorale. Nous avons eu de la chance, c'était le premier beau jour du printemps.

Ballons (c'est peu rentable), caramels et cornets à la crème plus la présence d'enfants ont permis beaucoup d'échanges et un petit bénéfice. Une personne a même payé sa cotisation !

Pique-nique

Fin août, nous nous sommes retrouvés entre quelques familles pour un pique-nique qui s'est déroulé dans la bonne humeur des petits et des grands, une fois encore avec le beau temps qui semble protéger le MCPN. .

J. Cognard, président

Nouvelles du MVCP-Valais

Assemblée générale du 15 novembre 2001, à Bex

I SALUTATIONS DU PRESIDENT

Le président Laurent Mastromauro ouvre l'assemblée à 20h15 en nous souhaitant la bienvenue et en nous faisant un petit historique du Mouvement.

Le MVCP a été fondé en 1995 suite à une conférence organisée par la Fédération romande des MCP. Quelques membres de ce groupe fondateur sont actuellement encore dans le comité. Le Mouvement a grandi, non sans quelques difficultés en passant par des moments d'activité intense et des moments creux. Il s'est même fait une place dans le paysage des associations valaisannes et apporte son modeste soutien aux pères de plus en plus nombreux qui lui en font la demande.

Il y a une année, un ou deux membres du comité ont eu l'idée, afin de chercher à réunir nos forces, de convoquer à l'assemblée générale 2000 tous les membres du Mouvements de la Condition Paternelle Vaud, dont les activités étaient alors suspendues. Quelques uns ont répondu présent, d'autres nous ont rejoint par la suite. Des groupes de travail ont été organisés au cours des réunions qui ont suivi et aujourd'hui, certains de ces membres se présentent au comité du MVCP.

Le Mouvement Valaisan de la Condition Paternelle est en pleine croissance et nous comptons toujours plus de membres vaudois parmi nous.

II MODIFICATION DU COMITE

Un certain nombre de nouveaux membres sont admis au comité.

Le comité se compose donc de 11 membres qui sont: Laurent Mastromauro (président), Laurent Pattaroni (vice-président), Jean-René Germanier, Jean-Daniel Jordan, Philippe Etter et les six nouveaux membres, Philippe Fernandes, Bernard Goessi, François Albertini, Denis Gaimard, Michel Gonvers et François Imhof .

III PRESENTATION DES GROUPES DE TRAVAIL

1. **Association MCP Vaud-Valais**

Depuis mars 99, il n'y a plus d'activités sur Vaud. Le groupe de travail qui s'occupe de ce point, s'affaire à organiser une convocation légale des membres du MCP-Vaud en une assemblée générale extraordinaire afin de nommer un nouveau comité et décider du futur du Mouvement. Certains membres présents souhaitent dissoudre le MCP-Vaud pour proposer une association Vaud-Valais, d'autres pensent qu'il vaut mieux relancer le Mouvement vaudois; de toute façons cela ne pourra être discuté que lors de ladite assemblée.

2. **Contacts avec la presse, les médias, les autres associations, les milieux juridiques et les milieux politiques**

Le responsable du groupe, J.-R. Germanier, souhaite agender de nouvelles rencontres avec l'Office Cantonal des Mineurs et le Centre de Formation Sociale à Sion.

Par le passé, nous avons eu beaucoup de contacts avec les médias, mais ces derniers temps, le peu d'activités et d'événements marquants (conférences, débats, fête des pères, etc.) n'a pas justifié d'articles de presse.

3. **Publication du journal**

Le Journal des Pères n° 3 est prévu pour le mois de janvier 2002, il sera commun à tous les Mouvements de la Condition Paternelle de Suisse Romande. Un membre propose de joindre aux envois pour les membres du MVCP un dépliant et une affiche sur les « Papa-contacts ». (voir sous point n°7)

4. **Contacts autres associations** (voir sous point n°2)

5. **Écoute, permanences téléphoniques et entretiens individuels**

Il y a une augmentation des appels. Les pères obtiennent notre numéro par des biais très divers : journal, dépliant, permanences de Genève, bouche à oreilles, etc. Il est nécessaire de mettre sur pied un schéma type qui permette au répondant d'orienter les demandes vers les organismes qui existent déjà ou de compléter notre documentation dans les domaines qui nous manquent.

Par ailleurs, Swisscom va arrêter l'an prochain le système « one-number » de notre ancien numéro. Nous devons étudier un nouveau système, mais ceux qui existent paraissent tous plus restrictifs (liste de numéro de répondants limitée par exemple).

6. **Gestion de l'association, secrétariat, comptabilité, archives, ...**

Nouvelles du MVCP-Valais (suite et fin)

Mis à part les P-V qui sont pris par Philippe Etter, pour l'instant la quasi totalité de la gestion de l'association est assurée par Laurent Mastromauro qui peine à faire face à l'immensité de la tâche. De nouvelles possibilités de gestion seront étudiées par le comité au début 2002.

7. **Papa-contacts**

Les responsables vont relancer le principe du Papa-contact, un rendez-vous mensuel ouvert à tous, pour permettre à chacun de se rencontrer. Cela se fera à partir du premier lundi de février 2002, tous les premiers lundis du mois à 20h, au café de la Gare à Bex, (à ne pas confondre avec le buffet de la Gare qui est juste à côté). Une publicité ad hoc avec affiches sera distribuée en temps opportun.

8. **Organisation de fêtes officielles et de loisirs pour les membres**

Le 17 juin 2001, une fête des pères a été organisée pour les membres du comité et les participants aux différents groupes de travail du MVCP, ainsi que leurs familles, à Balavaud en Valais.

Lors de la conférence du 10 novembre 2001 à Bassecourt, un de nos membres, Luis Almeida, s'est occupé des enfants présents, pendant que leurs pères assistaient à la conférence. Nous l'en remercions chaleureusement.

Un membre propose, pour les prochaines années, de penser à une fête de Noël pour les enfants, étalée sur deux week-ends pour permettre à tous les pères d'y participer avec leurs enfants.

9. **Groupe de réflexion**

Au cours du printemps prochain, Laurent Mastromauro souhaite organiser une conférence, et peut-être aussi un séminaire sur le sujet du SAP (syndrome d'aliénation parentale). Il a déjà pris contact avec Mme Kodjoe, la conférencière de Bassecourt. Bernard Goessi est prêt à aider pour l'organisation. Dans l'idéal, cela devrait se faire en collaboration avec d'autres MCP intéressés.

10. **Création d'un site MCP sur Internet**

Le groupe de travail sur la création d'un site qui contiendrait les buts du Mouvement, les statuts de l'association, le Journal des Pères, les procédures en cas de divorce, des modèles de conventions, des lettres types, une liste d'avocats « recommandables », un forum, des liens, etc. Un membre parle du site *sos-papa.fr* qui est très bien fait et dont on pourrait s'inspirer. Pour le financement, diverses possibilités de sponsoring sont étudiées

11. **Création d'un réseau d'entraide**

Les personnes cherchant ou proposant des services peuvent s'adresser à François Albertini, responsable. Un membre propose d'établir une liste des compétences qui pourrait être demandée à chaque membre au moyen d'un questionnaire joint, par exemple, aux bulletins des cotisations.

Comme nous encourageons les pères à voir autant que possible leurs enfants, Bernard Goessi rappelle que cette idée a pour but avant tout, de venir en aide de manière très concrète aux pères qui sont dans le besoin, (recherche d'appartement plus grand, garde des enfants pendant la journée).

IV DIVERS

Jean-René Germanier demande un petit compte rendu de la conférence de Bassecourt aux personnes qui y étaient présentes. Cela amène un débat.

Le président lève l'assemblée générale à 21h55 et nous prenons un verre offert par le Mouvement.

Philippe Etter, le 26 novembre 2001

Germanier

Bon Père

Vins et Spiritueux

Vetroz (VS) 021 346 12 16

Nouvelles du MCP-Genève

Il y a deux mois que j'ai commencé à travailler à la permanence d'accueil et téléphonique du MCP, la seule de la sorte en Suisse romande. Ci-dessous j'essaie d'illustrer mon travail et de soumettre des propositions afin de pouvoir développer notre activité.

Permanence téléphonique : environ 10 appels par jour

- demande d'information sur l'activité du MCP
- fixation d'un premier rendez-vous
- demande d'un soutien moral
- demande de conseils juridiques
- demande concernant la contribution d'entretien et les minima vitaux
- demande d'appui
- suivi des cas
- gestion de crises
- lieu d'écoute et de décharge

Permanence d'accueil : 2 à 5 entretiens par jours

Informations juridiques, informations legalistes, informations sur la procédure, informations en relations humaines.

Le premier entretien dure en général 2 à 3 heures.

- Nous faisons le tour du problème en utilisant les **outils de la médiation familiale**.
- Nous informons de **la convention relative aux droits de l'enfant**, surtout art. 18 et 12
- Nous essayons de développer la **co-parentalité** pour le bien de l'enfant (**équivalence parentale**)
- Nous essayons de rendre nos clients **acteurs** de leur situation
- Nous donnons de l'information concernant la contribution d'entretien et les relations personnelles
- Nous promovons **le maintien des relations personnelles**
- Nous soulignons **la place importante du père** pour le développement de l'enfant (il n'y a pas de bonne mère sans père et vice versa)
- Nous promovons **la médiation familiale** comme lieu de construction de l'avenir

Suivi

A la demande des pères nous suivons leur cas en leur donnant l'information nécessaire et un coup de main si besoin. Nos principaux soucis sont de désamorcer le conflit, de maintenir la parentalité et les perspectives pour l'avenir.

Si jamais nous trouvons un moment tranquille, nous nous occupons de l'administration, de la documentation et de l'information publique.

Professionalisme : actuellement le MCP occupe un médiateur familial formé, un assistant social en formation de médiation familiale et une psychologue .

Formation continue : nous nous formons continuellement par des lectures, la participation aux conférences et colloques et par échanges avec d'autres professionnels. Par manque de moyens nous ne disposons pas encore d'une supervision !

Déontologie : nous adhérons à la déontologie de la médiation familiale

Expériences personnelles

Ayant moi-même été client du MCP, je pense qu'il est très important pour les pères concernés de pouvoir s'adresser à d'autres pères qui peuvent comprendre leurs situations étant aussi passés par là. Lors d'une séparation, les personnes sont dans l'émotion et sont socialement et économiquement fragilisées.

Étant éduqué comme homme, on a peut-être plus de mal à exprimer et à gérer ses sentiments que les femmes, qui d'ailleurs disposent d'une large infrastructure d'entraide.

Une porte d'entrée dans les entretiens téléphoniques est souvent **la contribution d'entretien**. Une petite remarque comme: "*Vous avez des enfants ? Combien ? Quel âge ont-ils ? Garçons ou filles ?*" peut changer tout l'entretien et la question n'est plus premièrement la contribution d'entretien **mais la contribution à l'éducation**. Moment venu de proposer un rendez-vous chez nous.

Une remarque qui est souvent émise est: "*Ca m'a fait du bien de parler avec vous !*". Voilà quelque chose de fascinant ! En suivent les hommes

Nouvelles du MCP Genève (suite et fin)

qui commencent à prendre leurs affaires en mains et à **construire** leur avenir. Étant actifs dans la création **active** de leur vie et en ne restant plus **passifs**, à subir le sort qui leur est réservé (?), on peut observer un apaisement du conflit et le développement d'une co-parentalité en faveur de tout le monde – à part peut-être les avocats !

Propositions

Travailler la reconnaissance du MCP comme "partenaire d'action sociale" (principe de la subsidiarité de l'action sociale).

Agrandir les prestations du MCP :

- entretiens
- suivi juridique, personnel et social
- documentation
- équivalence parentale
- accompagnement dans l'éducation, suivi psychologique
- informations
- prévention (cours de parentalité, constitution du couple, etc.)

Etablir une permanence téléphonique : éventuellement numéro 0900..... ?Demander une reconnaissance de nos prestations de la part de l'assistance juridique, ce qui nous permettra d'accueillir aussi des pères qui n'en ont pas nécessairement les moyens ! Pour cela, peut-on ou doit-on envisager l'engagement ou la collaboration avec un avocat quelques heures par semaine ?Demander une reconnaissance comme mouvement œuvrant pour l'égalité entre homme et femme (bureau d'égalité fédéral !)

Activité 2001

Nos recettes s'élèvent à Fr. 67.500.-, réparties ainsi: cotisations Fr. 7.500.-, entretiens Fr. 15.000.-, subvention Ville de Genève Fr. 5.000.-, subvention État de Genève Fr. 40.000.-.

Les charges dépassent nos recettes. Cependant, grâce à ces recettes nous avons pris le risque d'engager du personnel pour pouvoir répondre à la demande.

Andreas Zurbrügg, décembre 2001

Nouvelles du AJCP-Jura

L'Association Jurassienne de la Condition Paternelle a été fondée en 1993 par des pères jurassiens. L'actuel président, Raymond Girardin est le seul de ces pères encore présent dans le comité, qui compte quatre personnes et se réunit un mardi par mois. En moyenne, l'AJCP vient en aide à une vingtaine de pères par année. Au cours de l'année 2001, la principale activité a été la mise sur pied de la conférence débat du samedi 11 novembre à Bassecourt (voir pages suivantes). Cette conférence fut un succès mais l'association déplore le peu de présence des nombreux pères qui se sont plaints d'être victimes de fausses accusations. L'organisation et la publicité ont demandé un investissement de temps considérable. Entre autres choses, l'AJCP a écrit à plusieurs députés ainsi qu'à la conseillère fédérale Mme Ruth Dreifuss, en invoquant l'aide du Bureau fédéral de l'égalité. Voici sa réponse:

Monsieur,

Votre courrier du 7 avril dernier m'est bien parvenu et je vous en remercie.

Le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes a pour mandat d'encourager la réalisation de l'égalité entre les sexes dans tous les domaines et de s'employer à éliminer toute forme de discrimination directe ou indirecte (art. 16 de la loi sur l'égalité). Ce mandat, formulé de manière neutre, n'implique pas un traitement privilégié des femmes. La réalité démontre cependant que les femmes continuent à subir davantage de discriminations que les hommes, notamment dans les domaines du travail, de la politique et de la formation. La violence domestique frappe elle aussi les femmes en plus grand nombre que les hommes. Aussi est-ce dans ce contexte que le Bureau a dû définir ses priorités.

Si l'engagement en faveur des femmes doit ainsi demeurer une priorité afin de réaliser l'égalité garantie par notre Constitution, votre préoccupation d'associer davantage les hommes au processus d'égalité est pleinement justifiée. Aujourd'hui, le Bureau encourage le développement d'une égalité guidée par un esprit de partenariat. Il continuera dans cette voie, qui est au demeurant celle de l'ensemble de mon département. Par ailleurs, et depuis sa création, le Bureau traite les questions individuelles posées par les hommes qui invoquent une violation du principe de l'égalité, de la loi sur l'égalité ou dénoncent d'autres formes de discriminations. Il est également favorable aux candidats masculins compétents.

En vous encourageant à poursuivre votre travail auprès des hommes dans un esprit de partenariat avec les femmes, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma parfaite considération

*Ruth Dreifuss
Conseillère fédérale*

Conférence de BASSECOURT, 11 novembre 2001

Article de J-P Molliet, LE MATIN, dimanche 12 novembre 2001

POUR LA DÉFENSE DES PERES CALOMNIÉS

Les milieux judiciaires admettent que lors des procédures de séparation, de plus en plus de femmes accusent leur mari ou leur ex d'avoir commis des abus sexuels au préjudice de leur(s) enfant(s).

Même si ces faits n'existent que dans l'imagination de la dénonciatrice, l'homme est pris au piège. La machine judiciaire démarre. Avec comme premier effet la coupure des relations entre le père et sa progéniture. *"Après de longues années de procédure avec arrestation, interrogation et inculpation à la clé. Même s'il est innocenté – et ce n'est pas le cas de tout les prévenus – le mal est fait, déclare Me Jacques Barillon. La police, le juge d'instruction et parfois même les tribunaux cèdent à cette tentation de faire fi de la présomption d'innocence dans ces cas-là. C'est à l'origine de l'affaire qu'il faut mesurer l'ampleur des ravages."*

Une association de défense

Et l'avocat genevois de s'élever contre cette dérive judiciaire: *"Quand la femme accuse de mauvaise foi son mari, c'est l'arme absolue, et tout homme y est exposé. C'est pourquoi j'ai lancé l'idée de créer une association de défense des hommes victimes de dénonciations abusives de leur conjoint."* Avec au passage une pique à l'encontre de ses confrères: *"Quitte à jeter un pavé dans la mare, je dois dire que les avocats portent une lourde part de responsabilité car ils ont tendance à inciter leurs clientes à utiliser cette arme fatale d'accusation contre l'autre."*

Psychiatre à Paris, le Dr Paul Bensussan a présenté les thèmes développés dans son livre: *"Inceste, piège du soupçon"*. *"Cet ouvrage m'a permis d'ouvrir un dialogue avec les magistrats. Quelles que soient la consistance du dossier et la crédibilité des allégations, les décisions étaient dans le passé univoques: on suspendait le droit de visite du père jusqu'à la conclusion de l'enquête. Je constate maintenant que certains juges prennent des décisions courageuses qui évitent la suspension des rencontres père-enfants."*

Psychologue à Fribourg-en-Brisgau, Ursula Kodjoe a pour sa part parlé du syndrome d'aliénation parentale, (SAP). *"Dans 16 % des ruptures, les relations des enfants sont rompues avec l'un de ses parents. Il faut privilégier, après une séparation, les relations avec les deux parents. Nous devons inculquer ce principe aux couples."*

ALLÉGATIONS D'ABUS SEXUELS DANS DES CONTEXTES DE SÉPARATION PARENTALE

Voici quelques uns des propos tenus par le Dr Paul Bensussan, psychiatre et expert auprès des tribunaux à Paris, lors de la conférence débat organisée à Bassecourt le samedi 11 novembre 2001 par AJCP

Selon M. Bensussan, il y a effectivement une augmentation des plaintes pour abus sur mineurs, mais il est difficile d'en connaître les vraies raisons. Est-ce parce qu'il y a réellement plus d'abus? Est-ce parce qu'il y a eu une "levée du délit" et que l'abusé peut maintenant dénoncer l'abus sans forcément se sentir lui-même coupable? Ou est-ce parce qu'il y a des "faux positifs", la sacralisation de la parole de l'enfant nous amène à ne plus mettre en doute ce qu'il dit, et de toutes façons en cas de doute, à défendre l'enfant.

S'il est vrai qu'un enfant sait très bien mentir, c'est à dire altérer la vérité consciemment dans un but défini, M. Bensussan reconnaît n'en n'avoir jamais rencontré qui le faisait dans le domaine sexuel. Par contre, un enfant peut très bien décrire avec émotion et sincérité un abus qu'il n'a pas vécu mais qu'on lui a suggéré. Actuellement, personne n'est capable d'interroger, sur un sujet aussi important, un enfant au sein de sa famille, de manière très technique et non inductive. M. Bensussan pense qu'il est urgent de mettre en place des procédures en expliquant les erreurs à ne pas commettre. Par exemple, c'est très différent de recueillir les propos d'un enfant sur les genoux de sa mère ou de le faire dans un endroit neutre.

Le conférencier relève également que dans toute les histoires d'abus, il est difficile de sortir du doute. Mais dans ce doute, il faut se demander quelle est la meilleure attitude à observer. Ce qui est le plus fréquent, éradiquer celui sur qui plane le doute, donc le père, quitte en cas d'erreur à briser une relation qui sera difficile voire impossible à reconstruire ou bien faut-il avoir le courage de maintenir une relation, avec les mesures de protection nécessaires, par exemple dans un point rencontre, quitte à prendre le risque que ce soit peut-être entre abuseur et victime ?

En dernier lieu, M. Bensussan se demande pourquoi notre société est à ce point obsédée par la maltraitance sexuelle alors que, par exemple, nous ne réagissons pas dans des cas de carence affective dont on sait pourtant que les impacts sur le développement de l'enfant sont tout aussi grave.

Philippe Etter

Conférence de BASSECOURT (suite et fin)

LE SYNDROME D'ALIÉNATION PARENTALE

La seconde conférencière, Mme Ursula Kodjoe, psychologue, médiatrice familiale et thérapeute de famille à Fribourg-en-Brisgau a parlé plus particulièrement du syndrome d'aliénation parentale (SAP).

Mme Kodjoe nous rappelle d'abord que le divorce, après la perte d'un enfant, est la deuxième crise la plus importante pour un couple. Les sentiments que le divorce peut amener chez un homme ou chez une femme sont variés: anxiété, déception, tristesse, rancune, fureur. Il entraîne aussi une perte de points de repères et de l'estime de soi. Vivre une séparation est souvent difficile. Pour une femme, il est très dur d'accepter le départ de son mari et elle peut le faire peser sur les enfants, par exemple en leur disant "votre père **nous** a quittés". De manière générale, le parent laissé est souvent tenté de faire payer à l'autre son départ, ce qui peut l'entraîner dans de longs discours sur son divorce à chaque fois qu'il rencontre ses enfants. Toutes ces attitudes rendent les parents plus faibles aux yeux de l'enfant et il essayera de prendre leur place, c'est ce qu'on appelle "la parentification". Cela donne à l'enfant un pouvoir sur ses parents et lui apporte beaucoup de problèmes, notamment pour entrer en relation avec les autres enfants.

On parle de syndrome d'aliénation parentale quand un des parents veut avoir tout l'amour de l'enfant pour lui-même et que, pour arriver à cela, il "programme" son enfant à haïr son autre parent et l'amène à l'éliminer de sa vie. Cela peut arriver aussi bien de la part des femmes que de la part des hommes, mais c'est plus fréquent chez les femmes vu que ce sont elles qui ont le plus souvent la garde des enfants.

L'enfant abusé a souvent et malgré tout, le désir de rétablir une relation avec le parent, d'essayer de se souvenir des bons moments passés avant que ne survienne l'abus. L'enfant aliéné n'a plus ce désir, il nie le passé. Il peut parler à n'importe qui des défauts et des faiblesses du parent aliéné et vanter les qualités du parent aliénant.

L'éradication d'un parent ou le fait que l'enfant ait une vision négative d'un de ses parents entraînent pour l'enfant une perte de l'amour-propre ou de l'estime de soi, essentiels à sa construction. C'est accentué lorsque cette éradication est appuyée par les proches, notamment la famille du parent aliéné. C'est très grave aussi quand les professionnels s'en mêlent et prennent parti ou n'écoutent qu'une version et l'appuient de manière subjective. L'enfant aliéné qui n'a non seulement plus de relation avec un de ses parents, mais plus de considération pour celui-ci, perd son ambivalence, élé-

ment essentiel à la construction de sa personnalité. Il est souvent triste et n'a plus d'enthousiasme. La conférencière donne peut d'espoir de rétablir une relation lorsque les enfants sont très engagés dans ce processus. Il est important de prévenir ce genre de dérapage en identifiant les premiers symptômes dès le début. Sur le site <http://users.skynet.be/paulwil/pas.htm> vous trouverez un dossier très complet sur ce sujet (vous pouvez également le commander au MCP-Genève). Voici la liste des comportements souvent observés chez le parent aliénant, ils ont pour effet de saboter la relation entre les enfants et l'autre parent.

1. Refuser de passer les communications téléphoniques aux enfants
2. Planifier toutes sortes d'activités avec les enfants durant la période où l'autre parent doit normalement exercer son droit de visite.
3. Présenter le nouveau conjoint aux enfants comme le nouveau père/mère
4. Intercepter le courrier et les paquets envoyés aux enfants
5. Dévaloriser et injurier l'autre parent en présence des enfants
6. Refuser d'informer l'autre parent sur les activités des enfants
7. Parler d'une manière désobligeante du nouveau conjoint de l'autre parent
8. Empêcher l'autre parent d'exercer son droit de visite
9. "Oublier" de prévenir l'autre parent des rendez-vous importants
10. Impliquer son entourage dans le lavage de cerveau des enfants
11. Prendre d'importantes décisions sans consulter l'autre parent
12. Changer ou essayer de changer le nom ou le prénom des enfants
13. Empêcher l'autre parent d'avoir accès aux dossiers (scolaire, médical)
14. Partir en vacances sans les enfants et les placer chez d'autres personnes que l'autre parent, alors que celui-ci est disponible pour s'en occuper
15. Interdire aux enfants de porter les vêtements que l'autre parent achète
16. Menacer de punir les enfants s'ils essayent de contacter l'autre parent
17. Reprocher à l'autre parent la mauvaise conduite des enfants

Voici les 4 critères qui indiquent que le processus d'aliénation est en route

- **obstruction à tout contact**
- **fausses accusations d'abus** (le plus souvent d'ordre sexuel)
- **détérioration de la relation depuis la séparation**
- **réaction de peur des enfants.**

Traiter un syndrome aussi grave nécessite forcément une intervention psychothérapeutique et un encadrement légal, ce dernier faisant encore cruellement défaut chez nous. Il ne faut pas hésiter à demander de l'aide !

Philippe Etter

Le coin des en

La recette du vendredi soir

La tartiflette

Pour 4 personnes, il te faut :

6 grosses pommes de terre

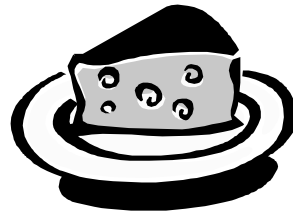
1 Reblochon de 250 gr

100 g de lardons

1 morceau de beurre

1 cuillerée à café de gros sel

du sel fin et du poivre



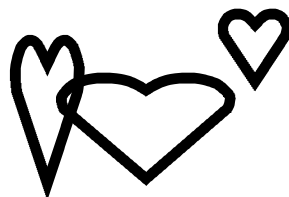
- 1) Épluche les pommes de terre. Coupe-les en grosses tranches. Fais chauffer de l'eau dans une casserole
- 2) Quand l'eau frémit, mets les pommes de terre et le gros sel dedans. Fais-les cuire 20 minutes puis égoutte-les.
- 3) Beurre un plat. Pose une couche de pommes de terre, une couche de lardons, une couche de pommes de terre, une couche de lardons.
- 4) Découpe le Reblochon en huit. Pose les morceaux de fromage sur le plat. Sale, poivre et mets au four 40 minutes à 200 C°.

Le petit truc

Épluche un oignon et découpe-le en tranches.

Ajoute les tranches d'oignon aux lardons

Bon appétit !



Livre enfants "PAPAS POULES"

Voici un chapitre du livre pour enfants "Papapoules". Si le titre est un peu désuet ou dépassé, il n'empêche que le livre présente aux enfants divers systèmes familiaux, puisés dans le monde animal, qui combattent un certain nombre d'idées reçues.

Réf: "**Papapoules**", Duprez et Apell-Mertiny, Ed. Casterman, coll. *Les animaux insolites*

Le Tamarin Empereur

Dans la forêt tropicale brésilienne, le soleil parvient difficilement à pénétrer jusqu'aux pieds des arbres. La pénombre règne en permanence sur la végétation pourtant luxuriante. L'atmosphère est remplie de sons et de cris. De la cime des arbres, des vocalisations s'élèvent comme de véritables chants.



Les feuilles bougent légèrement. De petites ombres d'à peine trente centimètres de long évoluent dans la canopée. Un groupe de tamarins, trois mâles et deux femelles, progressent lentement. Deux des singes portent sur le dos de petites boules de poils— les jeunes — qu'ils protègent en repliant au-dessus d'eux leur longue queue. Deux mâles, comme en témoignent leurs longues moustaches blanches. Ce sont eux, en effet, qui jouent les nounous. L'un de ces tamarins vient d'extraire un insecte d'une fleur et l'offre à l'un des petits. Ce sont les mâles, toujours eux, qui partagent avec les jeunes les proies de choix. L'une des femelles a les flancs gonflés par la portée. Dans quelques jours, elle va mettre bas après une gestation d'environ cinq mois. Le mâle jouera une nouvelle fois un rôle prépondérant. Il va aider à la mise bas, puis laver les petits avant de les transférer sur son dos. Toutes les deux ou trois heures, il présentera les petits à la mère pour qu'elle puisse les allaiter et faire leur toilette.

Pourquoi les mâles expriment-ils tant de sollicitude à l'égard des jeunes ? Les scientifiques n'ont abouti à aucune certitude et avancent différentes hypothèses. Comme les soins parentaux sont des comportements appris, selon certains scientifiques, les jeunes mâles se contenteraient d'imiter tout simplement les comportements de leurs parents. Mais cela n'explique pas pourquoi les parents ont adopté cette répartition des tâches.

Le mystère reste entier...

La parité familiale

Éditorial du journal LE MONDE du mardi 12 juin 2001

Lorsqu'il y a un an, l'Assemblée nationale décida de voter une loi sur la parité en politique, les débats furent houleux. Les opposants au texte admettaient que le déséquilibre entre les sexes était préjudiciable au bon fonctionnement d'une démocratie représentative mais ils dénonçaient les effets pervers de la loi. Les dernières élections ont montré qu'ils se trompaient. Le renouvellement de la politique est souvent venu de femmes qui n'ont dû leur élection qu'à l'obligation de la parité.

L'instauration d'un congé de paternité pourrait bien être à la sphère professionnelle ce que la parité a représenté pour le monde politique. Les études, les rapports, les recommandations se sont multipliés ces dernières années, pour dénoncer l'inégalité entre hommes et femmes dans l'entreprise. Pourtant, le constat reste accablant : à emploi égal, l'écart de salaire reste de 24 % entre les deux sexes. Quant à la proportion de femmes aux postes de direction, elle a certes augmenté mais reste ridiculement faible. Or les chercheurs et les mouvements féministes s'accordent sur ce point: la seule manière de crever le "plafond de verre" qui empêche les femmes d'accéder à des postes à responsabilités est de faire évoluer le partage des tâches à la maison.

Malgré les discours sur les "nouveaux pères", malgré l'implication massive des femmes dans la vie professionnelle, malgré les conquêtes féministes, la répartition des tâches reste extrêmement sexuée et inégalitaire au détriment des femmes: plus de temps aux enfants que leurs compagnons. Entre 1985 et 1988, ce sont dix petites minutes supplémentaires que les hommes ont accepté de consentir, chaque jour, aux tâches domestiques.

Déterminante pour les femmes, la possibilité de passer avec leurs nouveau-nés les deux premières semaines de leur vie est également essentielle pour les hommes. Ils sont de plus en plus nombreux à exprimer la frustration de ne pouvoir partager véritablement ces premières semaines où selon les psychologues, des liens importants se nouent. De plus en plus, ils expriment aussi la volonté de ne pas sacrifier à leur carrière l'intégralité de leur vie personnelle. Comme les 35 heures, le congé paternité devrait contraindre l'entreprise à repenser l'organisation du travail.

Un meilleur partage des responsabilités familiales est aujourd'hui une nécessité. Une proposition de loi vise à conforter la "co-parentalité", exercice conjoint de l'autorité parentale. Une série de mesures pratiques a égale-

ment été annoncée par le gouvernement, parmi lesquelles la création d'un livret de paternité. C'est que l'enjeu est essentiel pour l'enfant. En cas de séparation, plus d'un quart des pères n'ont plus aucun contact avec leurs enfants. Un chiffre accablant qui plaide largement en faveur du congé de paternité, ces quinze jours qui installent les pères dans leur responsabilité parentale.

TROIS QUESTIONS A CHRISTINE CASTELAIN-MEUNIER

En tant que sociologue au CNRS, spécialiste des pères, estimez-vous que l'instauration d'un véritable congé de paternité fera date dans l'histoire de la famille? C'est le début d'une révolution des mœurs privées. Cela veut dire que la société reconnaît enfin que l'homme a sa place dans la sphère domestique et dans la sphère parentale, aux côtés du petit enfant. La petite enfance commence à devenir un domaine en partage entre le masculin et le féminin. Et l'homme va accomplir ce travail invisible qui, jusqu'à présent, était réservé aux femmes. L'idée que l'homme à la maison est aussi important que l'homme au travail est une extraordinaire revalorisation de la sphère privée !

Les hommes se saisiront-ils de ce nouveau congé ? Il y a déjà une plus grande implication des hommes dans la décision de faire un enfant, dans l'accompagnement de la grossesse, dans la participation à l'accouchement (qui devient une nouvelle norme alors que l'univers de la naissance était auparavant tabou), et dans le soin au nourrisson. Les pères ont désormais la volonté de ne plus autant sacrifier leur vie privée à leur vie professionnelle, ainsi que de construire une relation de proximité avec leurs enfants là où la relation avec leur propre père a été vécue dans l'absence de dialogue.

Les pères ont-ils davantage besoin d'être présents auprès du nourrisson pour se sentir investis de leur rôle ? Une paternité relationnelle s'est substituée à la paternité institutionnelle. Elle est donc plus aléatoire. Avant le remplacement de la notion de puissance paternelle par celle d'autorité parentale en 1970, le rôle du père était défini par des codes, des normes renvoyant à une différenciation claire des rôles entre hommes et femmes. Aujourd'hui, le rôle du père s'inscrit dans une dynamique plus interactive entre l'homme, la femme, l'enfant. Il est désormais dépendant des liens créés, de la fréquence et de la qualité des échanges avec l'enfant. "

Propos recueillis par Pascale Krémer

Qu'est-ce qui aide un enfant à s'épanouir ?

Enquête parue dans le POMME D'API Parents d'octobre 2001. Voici la réponse du Dr. Maurice Titran, pédiatre à Roubaix

Tout épanouissement est une question d'interactivité, d'échange. Vous souvenez-vous de la fleur du Petit Prince ? Elle existe grâce au mal que le Petit Prince s'est donné pour elle. Mais c'est elle aussi, qui fait du Petit Prince ce qu'il est. Pour qu'une fleur s'épanouisse, il est nécessaire qu'un jardinier se soit occupé d'elle. Il y a mis tout son savoir, toute son histoire, tout ce qu'il est. Il se souvient de ses échecs et de ses erreurs. Et quand la fleur s'épanouit, elle exhale tout ce qu'il lui a offert... Le jardinier en est tout épanoui !

L'enfant ressent qu'il a le pouvoir d'épanouir celui qui l'a mis au monde. Le parent s'épanouit d'aider son petit à se construire. Ainsi, l'enfant fait naître ses parents, au même titre que ses parents l'ont mis au monde. Il leur rend cadeau de la vie.

Il n'y a pas de recette pour épanouir son enfant. Il faut partir de ce que l'on est, se placer dans une position de non savoir et de non pouvoir : tâtonner, hésiter, demander des conseils à son entourage, s'appuyer sur tout ce que l'on ignore, tout ce qui fait peur... Bref, trouver ses propres stratégies pour le bien-être de son petit. Et cela, tous les parents sans exception en sont capables.

Aujourd'hui, la société classe les gens : il y a ceux qui seraient "épanouissants", et ceux qui ne le seraient pas ! C'est un non-sens ! Il y a, bien sûr, des circonstances de la vie qui offrent plus de chance à certains enfants qu'à d'autres. Certains parents ne trouvent pas spontanément le chemin vers leur bébé. Soit parce que l'enfant est handicapé, soit parce que les parents ont vécu dans leur enfance ou dans leur vie anténatale des expériences violentes. Soit parce que la société n'offre pas aux parents des conditions de vie favorables... Nous, les professionnels, devons être là, disponibles, pour révéler les capacités parentales de tous. Sans se substituer aux parents, en respectant leur culture et leur identité. Ainsi, des parents en souffrance parviennent à poser un regard amoureux sur leurs enfants. Et donc à créer cette relation épanouissante.

Humour

Un couple marié est en train de rouler tranquillement à 90 km/h sur une départementale. L'homme conduit. Soudain, la femme le regarde et lui dit : "Écoute, nous sommes mariés depuis 15 ans, mais je veux divorcer ..."

Le mari ne dit rien et se contente d'accélérer, 100 km/h . "J'ai eu une aventure avec ton meilleur ami et il est bien meilleur amant que toi"

Encore une fois, le mari ne dit rien et se contente d'accélérer, 110 km/h

Elle : "Je veux la maison et les enfants" Le mari se contente d'accélérer, 120 km/h .

Elle : "Je veux aussi la voiture, le compte en banque, les cartes de crédit ..." La voiture arrive près d'un mur et le mari encore une fois se contente d'accélérer, 130 km/h .

Elle : "Et toi, que veux-tu ?"

Lui : "Rien, j'ai déjà tout ce dont j'ai besoin !"

Elle : "Et c'est quoi ?"

Le mari lui dit juste avant de percuter le mur à 130 km/h

"C'est moi qui ai l'airbag ..."

En apprenant que sa femme réclame le divorce, un homme proteste : Comment, lui dit-il, peux-tu prétendre que j'ai causé le moindre trouble dans notre foyer alors que je n'y suis pratiquement jamais ?

Pourquoi les hommes donnent un nom à leur pénis ? Parce qu'ils n'acceptent pas qu'un inconnu prennent 99% de leurs décisions à leur place

Au paradis Adam s'ennuie. Il va voir Dieu et lui demande de faire quelque chose pour lui. Dieu lui dit :

- Écoute Adam, si tu es d'accord de me laisser un bras, une jambe et la moitié de tes testicules, je peux te faire quelque chose d'extraordinaire. Un être magnifique qui sera toujours attentionné et avec qui tu ne te sentiras plus jamais seul. Adam hésite un peu et, devant l'énormité du sacrifice, demande à Dieu une nuit de réflexion.

Il revient le lendemain et Dieu lui demande :

- Alors Adam qu'est-ce que tu as décidé

- Heu, pour une côte qu'est-ce que tu aurais à proposer...?

Changer de mère

Article de Philippe Schwab, journal *Construire* n°21, 23 mai 2001

A 17 ans, elle pourra être adoptée par sa famille d'accueil. Contre l'avis de celle qui lui a donné le jour

Son vœu s'est enfin réalisé. Elle ne sera plus l'enfant de sa mère. Elle va tout prochainement être adoptée par la famille qui l'avait accueillie quand elle était toute petite. Le Tribunal fédéral a donné, tout récemment, son accord.

Retour en arrière: il y a un peu plus de seize ans, une jeune femme aux nerfs fragiles, hospitalisée dans un établissement psychiatrique, accouchait d'une petite fille née de père inconnu. Peu après, l'enfant va être placée dans une famille d'accueil. Ses nouveaux parents vont lui offrir un véritable foyer et la compagnie de quatre enfants qui vont devenir ses «frères et sœurs».

Parfaitement intégrée dans son environnement familial, la fillette va peu à peu prendre ses distances avec celle qui lui a donné le jour.

Elle va refuser ses lettres, ses cadeaux, ses visites. Depuis trois ou quatre ans, l'adolescente qu'elle est devenue exprime l'ardent souhait d'être adoptée par ses parents d'accueil qui ont fait toutes les démarches nécessaires avant de se heurter au veto maternel.

Le Code civil est parfaitement clair: *«l'adoption requiert le consentement du père et de la mère de l'enfant»*. Mais il admet aussi des exceptions à la règle lorsque le père ou la mère *«ne s'est pas soucié sérieusement de l'enfant»*. Destinée à éviter les abus de droit, la clause a donné lieu à une jurisprudence plutôt fluctuante.

Les partisans d'une interprétation formaliste ont eu le dessus pendant quelques années. Pour eux, il suffit qu'un parent cherche à maintenir des contacts avec son enfant pour que son veto soit incontournable. S'il lui envoie des lettres, de l'argent, ou des cadeaux, s'il cherche à lui rendre visite, il faut considérer qu'il s'est soucié sérieusement de l'enfant.

Mais dorénavant, les défenseurs d'une ligne plus pragmatique ont pris l'avantage. Pour ces derniers, un parent ne peut s'opposer à l'adoption de son enfant que si le lien filial est demeuré «vivant».

Devant une nuée d'étudiants qui assistaient à ses délibérations, le Tribunal

fédéral a opté récemment pour la deuxième voie qui exige, en pratique, que l'enfant garde de vrais contacts avec sa mère. Constatant l'absence de tels liens, il a décidé d'ouvrir la porte à l'adoption de l'enfant et de passer outre au veto maternel.

Un juge fédéral n'a pas manqué de le rappeler, ce jugement s'inscrit dans une évolution législative récente, devenue plus attentive aux intérêts de l'enfant. Il y a d'abord eu l'abaissement de l'âge de la majorité et, récemment, l'entrée en vigueur du nouveau droit du divorce qui tend à prendre davantage en compte l'intérêt des mineurs face à celui de leurs parents, du moins dès qu'ils ont la capacité de discernement et l'âge d'exprimer clairement leur volonté.

Et puis, il faut encore tenir compte d'un autre argument. A 17 ans, un enfant est à deux doigts de la majorité. Passé ce cap, son adoption devient beaucoup plus difficile, voire impossible. Elle est soumise à des conditions rigoureuses et n'est autorisée que si... les parents adoptifs n'ont pas de descendants. Comme la jeune adolescente a quatre «frères et sœurs», elle ne pourra bientôt plus être adoptée par ses parents d'accueil. Pour elle, c'était aussi un peu l'heure de la dernière chance.

Une première

C'est la toute première fois que le Tribunal fédéral passe outre au veto d'une mère à l'adoption de son propre enfant. Les autres décisions qu'il a rendues précédemment concernaient des pères divorcés, ou non mariés avec la mère de l'enfant.

La nouvelle jurisprudence les concerne d'ailleurs au premier chef. Dès qu'ils ne vivent plus avec leur enfant, dès qu'ils ne partagent plus le même quotidien, il y a danger si les contacts deviennent trop distendus. Danger virtuel ou réel d'être supplanté par le mari de l'ex-femme ou de l'ex-compagne.

Si un père se désintéresse complètement de son enfant - qui vit avec sa mère et le mari de celle-ci - son veto n'aura guère de poids, même s'il adresse des mandats postaux ou des cadeaux aux anniversaires. Son refus de consentir à l'adoption risque d'être considéré comme un abus de droit ne méritant aucune protection.

En revanche, s'il voit régulièrement l'enfant, échange avec lui des contacts nourris, il ne risque pas d'être «éjecté» par un père adoptif. L'essentiel, c'est de conserver des liens «vivants», de se soucier sérieusement de l'enfant, de prendre part à son bien-être.

Papa, où étais-tu quand j'avais besoin de toi ?

*Voici un extrait de la chronique de Rosette Poletti et Barbara Dobbs, parue dans **Le Matin** du dimanche 15 avril 2001*

Un jeune homme nous a écrit une lettre en nous demandant de ne pas la publier, mais en nous suggérant de parler de l'absence de beaucoup de pères, qui ne s'investissent pas ou trop peu dans l'éducation de leurs enfants. "Quand on avait besoin de lui, il était ailleurs et, quand par hasard il était là, il ne savait que gueuler." Notre jeune correspondant souligne combien il aurait eu besoin d'un père, "d'un vrai père". Il semble certain que la "galère de la drogue" lui aurait été évitée s'il avait pu compter sur un papa présent et aimant. L'influence d'un père aimant et émotionnellement mûr sur le développement de ses enfants est extraordinairement importante.

Un rôle clé

Les recherches conduites dans ce domaine démontrent que le père compétent influence:

- le développement intellectuel de ses enfants
- leur comportement social
- leur choix professionnel
- la manière dont ils se comporteront avec leurs propres enfants
- leur capacité à prendre des initiatives
- leur capacité à se contrôler et à gérer leurs émotions

Lorsque le père est capable de manifester de l'amour et de l'acceptation inconditionnels à ses enfants, ceux-ci ont une meilleure estime d'eux-mêmes, ils communiquent plus facilement et auront moins tendance à utiliser l'alcool et les drogues. La présence du père est particulièrement importante à l'adolescence. Même si l'adolescent semble rejeter ses parents, il en a besoin. Dany, un garçon de 17 ans, écrivait: "Parfois je me sens si seul, je ne compte pour personne. Mes vieux vivent dans leur monde à eux, et moi dans le mien. Je sais que ça a l'air cinglé, mais je veux qu'ils me fichent la paix et en même temps je voudrais qu'ils m'incluent dans leur vie. La plupart du temps, ils me laissent tranquille, et alors je me sens complètement largué !".

Ce double message est bien difficile à vivre pour les parents. C'est là que

la présence d'un père aimant et capable d'accepter son enfant comme il est, représente une ressource essentielle. Malgré son ambivalence, l'adolescent va se tourner vers lui pour trouver de l'aide alors qu'il navigue sur les flots tempétueux de cette tranche de vie qui lui permettra d'atteindre l'état adulte.

Quels sont les besoins de l'enfant ?

- 1. L'enfant a besoin de l'implication quotidienne de son père dans son éducation.** Il peut s'agir de jouer ou de travailler avec l'enfant, ou simplement de passer du temps à échanger avec lui.
- 2. L'enfant a besoin de se sentir accepté par son père.** Il doit sentir que son père l'aimera quoi qu'il arrive, qu'il est aimé pour ce qu'il est et non pour ce qu'il fait. C'est dans ces conditions -là qu'un garçon peut développer sa sensibilité, sa confiance en lui-même, sa créativité.
- 3. L'enfant a besoin de l'affection de son père.** Ce n'est pas toujours facile pour un père qui, lui-même, n'a jamais reçu des marques d'affection de son propre père d'exprimer librement son affection à son fils. C'est pourtant essentiel: qu'il s'agisse de mots ou de gestes affectueux, ils ont pour effet de créer dans l'esprit de l'enfant la certitude d'être digne d'être aimé.
- 4. L'enfant a besoin d'un père constant et stable.** L'un des facteurs de construction de la confiance entre le père et ses enfants est la capacité du père à être stable dans son humeur et constant dans la manière dont il joue son rôle paternel. C'est une source de sécurité pour toute la famille.
- 5. L'enfant a besoin d'un père disponible.** La disponibilité du père donne à son enfant la certitude qu'il est important. Au contraire, un père qui n'est jamais là transmet à son enfant: "Oui, je t'aime, chéri, mais d'autres choses sont plus importantes que toi." Le sentiment de sécurité d'un enfant prend sa source, en grande partie, dans la quantité et la qualité de la relation établie avec le père. Il s'agit là de la meilleure prévention contre les toxicomanies.

Aux parents et à toutes les personnes intéressées par ce sujet, nous recommandons l'ouvrage "Mon enfant et la drogue", de René Blind et Michael Pool aux Editions Jouvence, 2001.

La famille de A à Z

Cette rubrique est tirée d'une série d'émissions radio, où le sociologue de la famille Jean Kellerhals passe en revue tous les domaines de la famille contemporaine. On peut retrouver ces interviews sur un CD, disponible à la Boutique TSR. tél. 0848 828 818

E comme Éducation

On entend souvent dire qu'il est plus difficile d'éduquer les enfants que dans le temps. On peut y voir plusieurs raisons

D'abord parce que l'objectif même de l'éducation a beaucoup changé. Au XIX^{ème} siècle faire une bonne éducation c'était intégrer le jeune dans un métier dans une croyance dans une série de disciplines sociales, c'était l'intégrer.

Aujourd'hui réussir une éducation c'est épanouir l'enfant de manière à ce qu'il soit heureux, bien dans sa peau et autonome. Il est clair qu'il est bien plus difficile d'aider quelqu'un à s'épanouir plutôt qu'à s'intégrer, ce qui explique, en partie, le sentiment de culpabilisation et de panique que peuvent avoir certains parents.

Ensuite, les parents aujourd'hui ne connaissent pas bien les milieux professionnels, scolaires et universitaires dans lesquels vivent leurs enfants. Ils ont du mal à proposer des consignes basées sur ce qui seraient leurs expériences. Nous sommes passés d'une société qui reproduisait ses façons de faire à une société qui est en constant changement. Devant ces innovations qui sont souvent vécues comme des progrès, les parents sont souvent moins bien munis, ou parents et enfants sont démunis, et ce n'est plus le parent qui peut en apprendre le sens à son enfant, mais ils doivent ensemble apprendre à les décoder.

Et puis nous sommes aussi passé d'une société caractérisée par une croyance et une religion, à une société où s'affrontent de multiples modes de croire et différents types de musiques, de vêtements, etc. Les parents n'ont plus, face aux enfants une sorte de pouvoir indiscutable. L'adulte ne peut plus imposer ses goûts et ses modes à l'enfant. Du monopole du pouvoir des adultes nous sommes passés à une concurrence des pouvoirs, voire une impuissance de l'enfant et de l'adulte face à certaines situations nouvelles.

Et ce partage des pouvoirs appelle à une éducation qui ressort plus de la négociation et du dialogue que de l'imposition d'une autorité.

Mais nous ne sommes pas toujours entraînés à la négociation, cela nous fait parfois peur, nous avons parfois l'impression de ne pas bien remplir notre rôle de parents, d'y perdre notre mission et notre image. La société d'aujourd'hui est faite de transitions non balisées, il n'y a plus de route toute faite. Quotidiennement nous devons affronter des changements professionnels, de savoirs, de milieux social, de relations et le but important de l'éducation aujourd'hui est de permettre à l'enfant de s'adapter et de construire à partir de ces changements. Or la capacité de l'enfant à refaire de nouveaux apprentissages, à s'adapter aux changements dépend principalement de l'estime de soi qu'il a. Plus il se considère comme compétent, plus il considère qu'il a de la valeur, plus son estime de soi est grande, meilleurs sont les ré apprentissages que l'enfant peut faire, de nouvelles techniques, de nouvelles relations, de nouvelles situations de vie.

L'estime de soi dépend de deux éléments provenant des parents: l'attention et le soutien qu'ils auront porté à ses projets, à ses envies mais aussi de la capacité des parents à donner des consignes affectueuses pour l'accompagner tout en l'orientant.

Ce soutien accompagné de consignes, cette compréhension accompagnée de critères d'orientation, ce n'est rien d'autre que de la négociation.

Résumé fait par Philippe Etter

adam, père au foyer (de Brian Basset, paru dans *Humour Libre* aux éditions Dupuis)



Adresses utiles

Médiation Familiale

NEUCHÂTEL

Médiation familiale (032) 725 05 66
39, av. de la gare
2000 NEUCHÂTEL

VALAIS

Institut de Médiation Générale et Familiale
M. Claude Rossier Tél. (079) 409 14 87
C.P. 2249 1950 SION 2

Maison de la famille Tél. (024) 486 22 33
Vérollez – ST-MAURICE

VAUD

Médiation familiale LAUSANNE
Rumine 2 (021) 341 90 70
1005 LAUSANNE Perm. Lundi
9h-11h30
(021) 864 40 96

Antenne BEX

Centre Social Régional (024) 463 03 63

Antenne YVERDON

Centre Social Régional (024) 423 69 00

FRIBOURG

Médiation Familiale
M. Guy Zen Ruffinen Tél. (026) 322 21 42
1 ch. des Violettes Semaine 16h30-21h
1722 BOURGUILLON Samedi sur demande

Médiation familiale (026) 402 10 78
Rue de Romont 14
1700 FRIBOURG

GENÈVE

Maison Genevoise des MÉDIATIONS
40, rue du Stand Tél/Fax: (022) 320 59 94
1204 GENÈVE

JURA

Ass. jurassienne de médiation familiale
Case postale 2003
2800 Delémont 2 Tél. (032) 422 66 44

Enfants

SOS enfants, écoute 24h/24h Tél 147

Courrier du lecteur

Un article vous fait réagir, vous avez envie de vous exprimer sur l'éducation des enfants ou la condition de père, de parents... Vous trouvez des articles susceptibles d'intéresser les lecteurs, vous avez envie d'en écrire... N'hésitez pas ! Cette rubrique est pour vous. Écrivez-nous à l'adresse du MCP la plus proche de chez vous.

D'avance merci !

Chers amis,

Voici une citation d'André Malraux entendue à la radio dernièrement à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance et que je vous propose d'insérer dans le journal

"Les hommes ne sont pas mes semblables, ils me jugent et me regardent. Mes semblables sont ceux qui m'aiment et ne me regardent pas"

Bernard Goessi

Agenda

1er semestre 2002

Printemps, CONFÉRENCE SUR LE SAP, (lieu et date à confirmer)

Du 1er au 5 mai, SALON DU LIVRE, Genève, stand du MCP

Dimanche 12 mai, FÊTE DES MÈRES

Dimanche 16 juin, FÊTE DES PERES

RÉUNIONS DES MCP

MCPN-NEUCHATEL

Assemblées mensuelles

Le 2ème jeudi de chaque mois (ou presque), à 20h au

Restaurant de la Grappe NEUCHÂTEL-LA COUDRE (032) 753 26 26

Assemblée Générale du MCPN, **Jeudi 14 février**, 18h30, Restaurant La Grappe

AJCP-JURA

Assemblée Générale

Un vendredi du mois d'avril, lieu, date et heure encore à déterminer

MVCP-VALAIS

Réunions du comité

Le 3ème jeudi de chaque mois, à 20h au

Buffet de la Gare, BEX (VD) Tél : (024) 463 21 53

Papa-contacts

Rendez-vous mensuel ouvert à toutes les personnes intéressées de près ou de loin par les buts poursuivis par les Mouvements de la condition paternelle

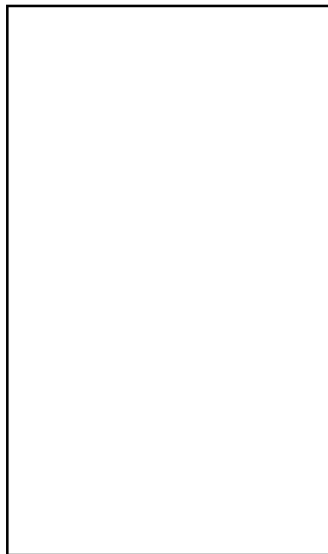
Le 1er lundi du mois, à 20h au

Café de la Gare, BEX (VD) Tél : (024) 462 22 54



Expéditeur :

Empty rectangular box for sender information



Le **JOURNAL DES PERES** est le bulletin d'information des **Mouvements de la Condition Paternelle** de Suisse Romande. Ce bulletin contient différents articles parus dans la presse romande concernant les pères, leur relation avec leurs enfants, leur relation avec la mère de leurs enfants et sur la place occupée par les enfants dans la famille et dans le divorce. Le bulletin renseigne également sur l'évolution de la justice concernant le droit des pères.

Il paraît une à deux fois par année.

Le **JOURNAL DES PERES** est distribué à tous les membres des **Mouvements de la Condition Paternelle**, à quelques autres associations poursuivant des buts similaires aux nôtres, ainsi que dans les offices médico-sociaux, les offices des mineurs, les études d'avocats, les paroisses et les tribunaux de Suisse Romande.

Buts poursuivis par les MCP

- ◆ Souligner le rôle de chacun des parents dans l'éducation des enfants
- ◆ Conseiller et soutenir les pères désireux de s'engager dans l'éducation de leurs enfants
- ◆ Dans les cas de divorce ou de séparation, dénoncer les inégalités dont sont victimes les pères et les enfants lors de l'attribution de la garde, de l'autorité parentale et du droit de visite
- ◆ Favoriser une relation égale entre père et mère pour le bien de l'enfant malgré la séparation et le divorce
- ◆ Promouvoir une médiation familiale pour résoudre les conflits lors d'un divorce
- ◆ Obtenir un changement de mentalité des institutions à l'égard des pères conscients de leur responsabilité parentale

Tarif des publicités

Page entière	Fr. 100.-
Demi page	Fr. 50.-
Quart page	Fr. 30.-

Tirage

600 exemplaires

L'équipe de rédaction

Rédaction et	
Mise en page	Philippe Etter
Rédaction MCPN	J. Cognard
Rédaction MCP-Ge	Andreas Zurbrügg
Duplication	François Albertini
Correction	Sabine d'Amico